



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS
DE TÉMISCOUATA



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Au Témiscouata, composter ça compte !

Dégelis, le 22 mars 2022.

Chaque jour, nous posons des gestes pour gérer nos déchets à la maison, au travail ou à l'école. Au Témiscouata, plusieurs bonnes habitudes ont déjà été prises pour éviter de tout mettre à la poubelle comme trier ses matières recyclables ou aller porter certains matériaux à l'écocentre.

Pourtant, saviez-vous que plus du tiers des déchets encore enfouis sont des matières organiques. Ce gaspillage de restes alimentaires et de résidus verts coûte toujours plus cher aux citoyens en taxes municipales, en plus d'avoir un impact environnemental négatif.

Tenant compte des obligations gouvernementales, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata et ses 19 municipalités membres ont choisi de proposer aux citoyens un système qui permettra à chacun de participer facilement à cet effort tout en étant écologique.

« Le compostage domestique est un processus naturel et simple. C'est un moyen efficace pour disposer des résidus verts et alimentaires, sans dépenser d'énergie et d'argent pour les transporter et les traiter » mentionne Claude H. Pelletier, président de la RIDT et maire de Rivière-Bleue.

« Je suis heureuse de voir de plus en plus de municipalités du Québec se joindre à l'effort collectif de détourner les matières organiques des lieux d'enfouissement et de permettre leur valorisation. Chaque geste que nous posons pour diminuer les quantités de matières organiques éliminées compte et nous rapproche de l'objectif d'un Québec sans gaspillage, tout en contribuant à la réduction des gaz à effet de serre (GES) et à la lutte contre les changements climatiques » ajoute Sonia Gagné, présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC

Ainsi, d'ici la fin juin 2022, chaque foyer du Témiscouata recevra gratuitement, et sans besoin d'inscription préalable, un équipement de compostage domestique. Grâce à la participation de tous et en évitant la mise en place d'un bac brun, l'ensemble de la population fera des économies importantes en plus d'éviter l'émission de GES liée à une troisième collecte.

Une multitude d'informations sera diffusée pour prendre ce virage ainsi que sur d'autres moyens concrets comme la lutte au gaspillage alimentaire, l'herbicyclage, l'utilisation de points d'apports volontaires ou des écocentres.

Ce projet bénéficie d'un soutien financier de plus de 690 000 \$ du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) du Gouvernement du Québec.

Abonnez-vous à la page Facebook « RIDT Environnement » afin d'être tenu au courant des développements. D'autres services complémentaires pour gérer vos matières organiques seront présentés prochainement.

- 30 -

À propos :

La Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata est responsable de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Elle gère l'ensemble des services qui y sont liés comme la collecte, les écocentres, le lieu d'enfouissement technique ainsi que bien d'autres projets qui visent à détourner des matières de l'enfouissement.

Source : Maxime Groleau - Directeur général
Bureau (418) 853-2220 poste 2
Cellulaire (418) 860-1549 - mgroleau@ridt.ca

Contenu moyen d'une poubelle au Témiscouata

Chaque année près de 5 200 tonnes de matières sont enfouies après avoir été collectées dans les bacs roulants.

**Seulement 1 560 tonnes
sont de vrais déchets !**

12 % Déchets recyclables

- ° Papiers et cartons 5 %
- ° Bouteilles et flacons de plastique 4 %
- ° Contenants en métal ou aluminium 2 %
- ° Contenants en verre 1 %

36 % Déchets compostables

- ° Restes alimentaires 22 %
- ° Résidus verts 14 %

22 % Déchets acceptés aux écocentres

- ° Bois et autres fibres 11 %
- ° Autres matériaux de construction 6 %
- ° Métaux divers 3 %
- ° Céramique, porcelaine et verre plat 1 %
- ° Produits dangereux 1 %

30 % Déchets ultimes

- ° Tous les autres déchets

